

Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation

2007/2113(INI) - 27/09/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 479 voix pour, 53 contre et 12 abstentions le rapport d'initiative de Tomáš ZATLOUKAL (PPE-DE, CZ) en réponse à la communication de la Commission intitulée « Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation ». Les députés soutiennent le processus de programmation à long terme dans le domaine de la formation tout au long de la vie, « parce que les investissements dans ce secteur produisent des bénéfices économiques et sociaux ». Ils souhaitent également la mise en place d'un cadre européen des qualifications afin de faciliter la reconnaissance du niveau acquis et de permettre une transition transparente et claire entre différentes formules de formation.

Estimant qu'il est nécessaire d'introduire une culture de l'évaluation dans les systèmes d'éducation et de formation professionnelle, les députés demandent que des politiques efficaces à long terme soient fondées sur des estimations fiables. Le rapport souligne également que les investissements dans la formation tout au long de la vie soutiennent la cohésion sociale et fournissent aux personnes les compétences nécessaires leur permettant de mieux s'adapter aux différents changements qui se produisent dans leur vie.

Le rapport contient un certain nombre de recommandations en vue d'assurer l'efficacité et l'équité dans le cadre des politiques d'éducation et de formation professionnelle.

Enseignement préscolaire : les députés sont d'avis que l'efficacité et l'équité peuvent se compléter mutuellement si les investissements et les réformes sont centrés sur les premiers stades de l'enseignement. Dans ce contexte, le rapport insiste sur la nécessité : i) d'offrir aux personnels pédagogiques une formation orientée vers l'avenir et de haute qualité tout en leur garantissant une carrière satisfaisante, reconnue et financièrement viable ; ii) d'assurer la diversité sociale dans les classes et dans les établissements, dès le stade préscolaire et ; iii) d'élaborer, dès la phase préscolaire, des actions visant à favoriser l'intégration des enfants venus de pays tiers et résidant sur le territoire de l'Union européenne. Il souligne également le rôle de l'implication des parents au travers des programmes d'éducation et d'information, en particulier dans le cas des enfants défavorisés. Les États membres sont invités à accroître, de façon significative, leurs investissements dans l'enseignement préscolaire (y compris les jardins d'enfants) et à accroître le nombre de places subventionnées dans l'éducation préscolaire, de façon à augmenter les chances d'accès au système éducatif pour les enfants dont la situation financière est précaire.

Enseignement primaire et secondaire : le rapport souligne que la scolarité obligatoire et les systèmes de formation professionnelle devraient assurer à chacun l'enseignement élémentaire et les compétences clés. Les députés sont toutefois d'avis qu'un aiguillage prématuré des élèves a des effets négatifs sur l'efficacité et l'équité des systèmes d'éducation. Ils soutiennent, au contraire, la création de choix flexibles en matière d'orientation scolaire au niveau de l'enseignement secondaire, ce qui ne doit pas exclure le choix d'une filière différente à des stades ultérieurs de l'enseignement.

Convaincus que l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour les personnes défavorisées peut également améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes d'éducation européens, les députés encouragent les initiatives visant à intégrer les parents au processus éducatif dans le but de limiter la menace d'une future exclusion sociale. Ils soulignent en outre que le rôle de l'école, en particulier en ce qui concerne les cycles d'enseignement primaire et secondaire, est de prendre en considération au premier chef les principes d'interculturalité et d'éducation à la paix, valeurs qui caractérisent une identité européenne métissée.

Les États membres sont invités à : i) superviser tous les parcours scolaires, en particulier aux moments des choix et de l'orientation, et à veiller à ce que leurs systèmes éducatifs soutiennent la motivation et les efforts des élèves et des étudiants; ii) soutenir la formation, le perfectionnement et la motivation des enseignants, ainsi que l'amélioration des conditions qualitatives de la vie scolaire ; iii) promouvoir le multilinguisme dans les systèmes d'éducation, à tous les niveaux ; iv) sensibiliser le corps enseignant et les professionnels de l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enseignement supérieur: convaincus que l'enseignement supérieur est un secteur essentiel dans une économie et une société fondées sur la connaissance, les députés se prononcent en faveur de la modernisation des universités de telle sorte que l'enseignement supérieur devienne plus compétitif et qu'il permette une participation équitable de chacun, tout en demeurant financièrement viable et efficace. Le rapport souligne que la gratuité des études supérieures ne garantit pas nécessairement l'équité. Il demande que soient menées de nouvelles études, partant de l'hypothèse que les frais de scolarité ne sont pas une question isolée, mais font partie d'un ensemble de facteurs liés à des incitations financières assorties d'un soutien financier susceptible, en ce qui concerne les catégories défavorisées, de réduire l'injustice en matière d'accès aux études supérieures.

Enseignement et formation professionnelle : dans un contexte de vieillissement de la population et de persistance d'un taux élevé de chômage des jeunes, le Parlement soutient la création de meilleures opportunités pour la formation des adultes, qui leur permettent de mieux s'adapter aux demandes du marché du travail et qui permettent également aux personnes peu qualifiées de s'intégrer aux processus de formation. Il recommande d'améliorer l'accès à l'enseignement tertiaire et de développer des formules permettant de poursuivre des études après un cursus dans l'enseignement professionnel, puis de se former pendant l'emploi. Il insiste également sur la nécessaire flexibilité des programmes de formation proposés, qui doivent tenir compte de la demande sur le marché du travail.

Les États membres sont, entre autres, invités à : i) promouvoir l'accès des jeunes femmes à l'éducation et à la formation (en particulier celles qui sont issues de régions périphériques et de catégories vulnérables) ; ii) promouvoir l'accès des femmes sans emploi et de celles qui ont échoué dans le système éducatif obligatoire à des programmes de formation pour adultes, financés par des fonds publics; iii) mettre en œuvre des politiques permettant de faciliter le passage des jeunes de l'école au monde du travail ; iv) soutenir des programmes d'excellence dans des universités ; iv) accroître la proportion de femmes dans les domaines des sciences, de l'ingénierie et de la technologie; v) proposer une organisation souple des études, en vue de mieux répondre aux besoins des jeunes étudiants qui, parallèlement, occupent un emploi ou assument des responsabilités familiales ; vi) unir dans un partenariat commun les institutions de l'enseignement, les entreprises, les partenaires sociaux et autres acteurs, et le secteur public, en vue de la réalisation de programmes performants de formation professionnelle.

La Commission est invitée à publier régulièrement des rapports sur l'efficacité et l'équité des systèmes européens d'éducation et de formation, afin de contrôler la progression vers des niveaux de performance plus élevés.